



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALHERBASSE DU  
VENDREDI 18 OCTOBRE 2024  
A 19H A LA MAIRIE DE MONTRIGAUD**

**Présents (12) :** M. VASSY Jean-Louis, Mme BESSON Isabelle, M. CHARVAT Patrick, Mme SAUREL Nelly, M. ROLIN Jérôme, M. PAQUIEN Lionel, Mme JANTON Joëlle, Mme MATHIEU-POUGET Régine, Mme DUC Gwendoline, M. GAUDENECHÉ Patrice, M. MARY Claude, BRET Vincent

**Pouvoirs (5) :**

M CLET Benjamin ayant donné pouvoir à M CHARVAT Patrick  
Mme BARRIER Marie-Agnès ayant donné pouvoir à M. ROLIN Jérôme  
Mme RONGY Marie-Madeleine ayant donné pouvoir à Mme BESSON Isabelle  
Mme MARION Isabelle ayant donné pouvoir à M. VASSY Jean-Louis  
M. DUC Bernard ayant donné pouvoir à M. BRET Vincent

**Absents excusés (1) :**

M. RODRIGUEZ Richard

**ABSENTS(1) :**

Mme CARRERE Alexandra

Accueil des nouveaux conseillers municipaux jeunes qui se sont présentés :  
Bouhet Paul, Drexler-Poncet Emmy , Reichert Samuel, Perry Yohan  
Excusés Melissandre Jourdan et Lina Reynaud

**Secrétaire de séance :** M. CHARVAT Patrick

*La séance n'est pas enregistrée*

**APPROBATION DU PV DU 20 SEPTEMBRE 2024**

VOTE : 17 pour, 0 contre, 0 abstention

**1/ DM – N°5**

Virement de crédits de 50,00 € de l'article 2031 pour alimenter l'article 2111 suite à la demande de la Trésorerie de Romans.

**VOTE : 17 pour, 0 abstention, 0 contre**

**2/- PYLÔNE DE LA VERNE -ABANDON DES P.O.I. CHAUCHÈRE et PERON**

M. le Maire rappelle la demande faite par la commune historique de Montrigaud pour inscrire dans le New Deal 3 points d'intérêt de la vallée de la Verne identifiés en zones blanches :

Le Péron, La Chauchère et le camping de la Grivelière.

Ces 3 points ont été nommés dans l'arrêté préfectoral du 17/12/2020 publié au Journal Officiel du 26/12/2020 sous les numéros :

- Camping de la Grivelière :.....

- Le Péron : Coordonnées Lambert 871066 6460855
- La Chauchère : Coordonnées Lambert 871884 6460643

Considérant les nombreuses difficultés rencontrées pour trouver un site d'implantation d'un pylône couvrant les 3 sites.

Considérant la nécessité de mettre en réseau ce pylône avec d'autres pylônes.

Considérant l'installation par SFR d'un pylône sur la commune de ROYBON qui dessert avec une bonne couverture les POI la Chauchère et le Péron.

Considérant la tenue de 3 réunions publiques qui ont validées les décisions ci-dessous.

Le Conseil Municipal de Valherbasse :

- valide l'installation d'un pylône téléphonique SFR sur la parcelle 0176, propriété de Mme REUST, pour assurer une très bonne couverture téléphonie mobile du Camping de la Grivelière et des environs.
- valide la suppression des POI le Péron et la Chauchère, références ci-dessus.
- autorise M. le Maire à signer tous documents concernant l'installation d'un pylône à la Verne

Le pylône aura une hauteur de 42m. La commune s'est engagée à rendre carrossable le chemin communal qui accède au terrain

M. BRET Vincent indique que c'est une bonne chose pour le camping et la sécurité des campeurs qui étaient obligés de se rendre sur la route départementale pour trouver du réseau.

**VOTE : 17 pour, 0 abstention, 0 contre**

### **3 – DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLÈGE BÉDIER (2 délibérations)**

#### **1ère délibération :**

M. Le maire informe le conseil de la réception d'un courrier de demande d'aides financières du collège Bédier afin de diminuer le coût de la participation des familles pour les voyages scolaires pédagogiques.

Plusieurs projets réalisés : séjours d'intégration à Lus la Croix Haute pour les 6<sup>e</sup>, séjour en Angleterre pour les classes de 4<sup>e</sup>, séjour en Espagne pour les classes de 3<sup>e</sup> et sortie journée pour les élèves latinistes.

41 élèves de la commune de Valherbasse sont concernés. M. Le maire propose une subvention de 25 €/enfants soit une subvention de 1 025 €.

**VOTE : 17 pour, 0 abstention 0 contre**

#### **2ème délibération :**

Prévoir un virement de crédit de 1 000 € pour pouvoir verser la subvention au collège Bédier ;

Mme JANTON demande de voter la subvention de 1752 € pour Action santé en Haute Herbasse, qui n'a pas été versée en 2023 et 2024.

Prévoir également un virement de crédit pour pouvoir verser la subvention à Action Santé en Haute Herbasse ;

**VOTE : 17 pour, 0 abstention 0 contre**

### **4 – ADHÉSION AU SERVICE PAIE A FAÇON DU CDG**

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme propose une prestation Paies externalisées.

L'objectif de cette mission facultative est d'aider les collectivités dans les différents travaux liés à la confection des paies (rémunérations ou indemnités) par la mise en commun de moyens techniques.

Cette mission présente de nombreux avantages : suivi de la réglementation et application des nouveaux textes dès leur parution, confection des salaires et des états nécessaires, réalisation des déclarations annuelles des salaires, simulations de salaire, éditions diverses.

Eu égard à l'importance et à la complexité des questions touchant aux rémunérations, il est proposé aux membres du conseil municipal, communautaire, de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme pour cette prestation et d'autoriser à cette fin le Maire, à conventionner en ce sens. Le détail des prestations réalisées est joint à ladite convention.

Cette adhésion sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2025

**VOTE : 17 pour, 0 abstention 0 contre**

#### **5 – RENOUELEMENT DU CONTRAT ADJOINT ADMINISTRATIF CONTRACTUEL**

M. Le Maire propose de renouveler le contrat de Mme MONZON jusqu'au 31 mars 2025

**VOTE : 17 pour, 0 abstention 0 contre**

#### **6 – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE SDIS A VALENCE ROMANS AGGLO**

M. Le Maire informe du transfert de la compétence SDIS à Valence Romans Agglo au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**VOTE : 17 pour, 0 abstention, 0 contre**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **- Prévoyance – maintien de salaire**

Mme BESSON informe le conseil municipal que toutes les collectivités devront contribuer au financement de la protection sociale complémentaire souscrite par leurs agents (prévoyance et santé).

Cela débute à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2025 par la prévoyance**. Une participation financière, d'un montant minimum de 7€/mois devra être versée aux agents dans le cadre de contrats spécifiques.

Il est obligatoire de fixer un montant de participation en euros.

Le conseil propose le versement d'un montant unitaire mensuel brut de **10€/agent/mois**.

La proratisation pour les agents à temps non complet ou à temps partiel n'est pas prévue par les textes en vigueur.

Le conseil souhaite à effet au 1er janvier 2025 pour le risque prévoyance la mise en place **d'un régime collectif** sur la base d'une convention de participation conclue à l'issue d'un appel public à la concurrence. Il est proposé de laisser la possibilité aux agents de couvrir leur régime indemnitaire à hauteur de 47,5 % ou 90 %.

Au cas où l'assureur refuserait l'adhésion de la commune, il sera alors décidé de participer à la prévoyance des agents par le biais de **contrats individuels labellisés**.

*Avis à envoyer au Comité Social Territorial du CDG26 pour la séance du 16 décembre 2024 (date limite de dépôt des dossiers le 18 novembre 2024)*

**- Traversée de Miribel** : Planning réunion CETOR. Une réunion est prévue le 14 novembre 2024 à Valence

Un point sera fait également sur le carrefour des 4 routes. Une CAV (financement) suivra cette réunion

##### **- Point sur le chemin des artistes :**

12 artistes ont exposé au château de St Bonnet de Valclérieux le week-end des 12 et 13 octobre dernier avec 88 visiteurs le samedi et 198 le dimanche

Beaucoup de monde au vernissage avec notamment la présence de Mme Emmanuelle Anthoine, David Bouvier et Nathalie Niéson

**- Cérémonie du 11 novembre 2024 :**

Les cérémonies auront lieu sur les 3 villages 10h45 St Bonnet / 11h15 Montrigaud et 11h45 Miribel. Un apéritif sera servi à l'issue des cérémonies à la salle communale de Miribel

**- Cérémonie des vœux 2025 :**

La cérémonie aura lieu le 1<sup>er</sup> samedi de janvier, soit le 4 à 17h à la salle intercommunale de Miribel (Valherbasse)

**- Bulletin de fin d'année :** Commencer à travailler sur le bulletin. Demander aux associations de faire passer leurs articles pour les manifestations de fin d'année et 2025

**- Divers : Urbanisme**

M. BRET informe que quelqu'un de St Bonnet lui a fait passer des photos d'une maison qui se construit sur St Bonnet ; Rectification faire il s'agit d'une construction sur la commune déléguée de Miribel

M. le Maire prendra contact avec les propriétaires pour les informer qu'ils ne respectent pas la réglementation et de régulariser la situation au plus vite. En 1<sup>ère</sup> lieu, arrêt des travaux.

**- Informations diverses**

M. PAQUIEN informe que M. Hubert Germain a une rue à Paris (Avenue « Burgeot » vers avenue Foch 16<sup>e</sup> arrondissement)

**- BOX médical** (présentation par un maire de St Nazaire-VAR) et projet Association « Un bruit qui court » (téléconsultation)

**Séance levée à 20H43**